

	<b>SITUATION</b> au 31 décembre N Montant global exprimé en millions d'euros (M€)	<b>SITUATION</b> au 31 décembre N exprimé en nombre de contrats concernés	<b>MONTANT GLOBAL</b> réglé aux bénéficiaires ou transférés à la CDC au 31 décembre N sur le stock identifié au 31 décembre (N-1) en millions d'euros	<b>MONTANT GLOBAL</b> réglé aux bénéficiaires ou transférés à la CDC au 31 décembre N sur le stock identifié au 31 décembre (N-1) en Pourcentage (%)	<b>NOMBRE TOTAL</b> de contrats réglés aux bénéficiaires ou transférés à la CDC au 31 décembre N sur le stock de contrats identifié au 31 décembre (N-1) en Nombre de contrats	<b>NOMBRE TOTAL</b> de contrats réglés aux bénéficiaires ou transférés à la CDC au 31 décembre N sur le stock de contrats identifié au 31 décembre (N-1) en Pourcentage (%)
<b>Capitaux décès non réglés des contrats d'assurance-vie hors contrats collectifs à adhésion obligatoire souscrits dans le cadre de l'entreprise</b>						
Montant total des capitaux décès non réglés depuis plus d'un an à compter de la connaissance du décès	<b>0,0</b>	<b>11</b>	<b>0,1</b>	<b>86%</b>	<b>21</b>	<b>66%</b>
<b>Capitaux termes des contrats d'assurance vie hors contrats collectifs à adhésion obligatoire souscrits par une entreprise</b>						
Montant total des capitaux échus/prestations non réglés depuis plus de 6 mois à compter de l'arrivée du terme						
<b>Bons et contrats de capitalisation</b>						
Montant total des capitaux échus non réglés depuis plus de six mois à compter de l'arrivée du terme (nominatifs)						
Montant total des capitaux échus non réglés depuis plus de six mois à compter de l'arrivée du terme (au porteur)						
<b>Contrats collectifs à adhésion obligatoire souscrits par une entreprise</b>						
Capitaux décès non réglés depuis plus d'un an à compter de la connaissance du décès	<b>3,8</b>	<b>47</b>	<b>7,2</b>	<b>66%</b>	<b>60</b>	<b>57%</b>
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 62 ans						
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 65 ans						
<b>Contrats collectifs à adhésion facultative</b>						
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 62 ans						
Contrats dont la rente ou le capital n'a pas été demandé à l'échéance lorsque l'assuré a atteint l'âge de 65 ans						